



Corporation de développement communautaire de Mirabel
17505 Val d'Espoir, bureau 19
Mirabel, Québec, J7J1M3

Propositions de recommandations des membres de la CDC de Mirabel Dossier logement social et communautaire

Pour le gouvernement fédéral

- Fixation des loyers et des taux d'intérêt plus raisonnables et abordables pour toutes les classes sociales
- Réaffecter toutes les sommes prévues pour le logement abordable dans sa Stratégie nationale sur le logement pour le logement social
- Prévoir du nouveau financement récurrent et prévisible pour l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)
- Lancer un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles locatifs à des fins de logement social avec des subventions suffisantes pour garantir le retour et maintien dans les lieux des locataires, quel que soit leur revenu
- Investir un minimum de 3 milliards \$ par année dans réalisation de logements sociaux, autant sous forme de logements publics à loyer modique que de coopératives d'habitation et d'organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation
- Augmenter les subventions pour les organismes en itinérance et défense de droits
- Dépôt de loi sur le logement pour donner un droit fondamental au logement

Pour le gouvernement provincial

- Financer adéquatement un programme spécifiquement dédié au logement social, un programme pérenne qui permet de développer différents types d'habitations sociales (OBNL, COOP, HLM ...) et en nombre suffisant, de façon urgente
- Adopter une politique globale en habitation, basée sur la reconnaissance du droit au logement, la protection des locataires et le développement rapide de logements sociaux :
 - Donner des définitions claires aux termes logements communautaires, abordables et sociaux
 - Fixation des prix des matériaux de construction
 - Revoir les droits des locataires et des propriétaires
- Créer et maintenir à jour un registre des prix des loyers
- Augmenter les subventions pour les organismes en itinérance et défense de droits
- Faciliter l'accès des jeunes à une première propriété :
 - Revoir le pourcentage de mise de fonds à la baisse
 - Permettre de financer la mise de fonds à même le prêt hypothécaire
 - Réduire les taux d'intérêt pour les premières années
 - Rehausser le crédit d'impôt



Corporation de développement communautaire de Mirabel
17505 Val d'Espoir, bureau 19
Mirabel, Québec, J7J1M3

Pour le gouvernement municipal

- Adopter un règlement municipal d'inclusion :
 - Adopter un règlement d'inclusion d'unités abordables pour les futurs projets de construction résidentielle
- Adopter une politique municipale pour le développement du logement social :
 - Assurer une mixité de produits résidentiels (locatif, unifamiliale, jumelées, intergénérationnelle, etc.) lors de la planification de chaque grand site
 - Assurer la cession de terrain aux promoteurs communautaires à des prix inférieurs au marché pour la réalisation de logements abordables
 - Exemption ou baisse de taxes pour une période définie pour les projets novateurs, par exemple conversion d'une maison unifamiliale en maison intergénérationnelle
 - Favoriser les partenariats public-privé dans la construction ou la rénovation de logements abordables
- Soutenir et faire la promotion des initiatives alternatives en logements abordables (Coopératives, maisons intergénérationnelles, etc.)
- Faire des pressions auprès de la Société d'Habitation du Québec, afin qu'elle diminue les exigences pour la location et l'occupation des HLM et de l'attribution des PSL
- Assouplir les règlements municipaux, afin de permettre des zones de maison mobile, des mini maisons ou des maisons "container"
- Mettre sur pied un fonds d'urgence en logement : 25 cents par habitant. Le fonds pourra servir à financer les organismes qui travaillent dans le maintien en logement par exemple.